

NUITS DE LA LECTURE 2023

Règlement du Concours de Nouvelles Thème « La peur »

« A vos plumes pour nous faire frissonner ! »

Article 1 - Présentation

Dans le cadre des Nuits de la lecture 2023, la Bibliothèque pour Tous d'Essey-lès-Nancy organise un concours d'écriture de nouvelles.

Il s'agit de rédiger une courte nouvelle, dactylographiée en Times New Roman, Taille de police 12, en une page recto-verso A4 maximum, autour du thème : « La peur ».

La nouvelle devra relever d'un genre de littérature de l'imaginaire : science-fiction, fantasy, fantastique

Article 2 - Participants

Le concours est ouvert aux 9 -12ans, répartis en deux catégories :

- Catégorie 1 : 9-10 ans
- Catégorie 2 : 11-12 ans

La participation est gratuite.



Article 3 - Organisation

Une seule nouvelle est acceptée par participant.

Les textes ne devront comporter aucun propos :

- Constituant une contrefaçon d'un droit de propriété intellectuelle
- Contraire à la législation ou à la réglementation française sur les publications destinées à la Jeunesse.

La nouvelle et le formulaire de participation doivent être envoyés à l'adresse mail suivante ; bptessey@gmail.com ou déposés avant le vendredi 13 janvier 2023 à la Bibliothèque Pour Tous – 1 rue des Basses Ruelles – 1^e Etage - 54270 Essey-Lès-Nancy.

Les nouvelles pourront être partagées sur les réseaux sociaux de la Bibliothèque et rendues accessibles au public ou consultable à la Bibliothèque sous forme d'un livret imprimé.

Article 4 - Sélection

Les gagnants de chaque catégorie du concours seront désignés par la ou les bibliothécaires en charge du concours de la Bibliothèque pour Tous.

Ils seront annoncés le samedi 21 janvier dans le cadre des Nuits de la lecture. Les deux textes retenus seront lus lors de l'animation.

Article 5 - Gratifications

Prix de la Nouvelle de La Nuit de la Lecture 2023 - Carte Cadeau Hall du Livre -

Article 6 - Remise des prix

Les lauréats du concours recevront leur prix lors de l'animation. En cas d'absence, ils seront avertis par mail et pourront alors se rendre à la bibliothèque pour récupérer leur prix.

Article 7 - Réclamation

Aucune réclamation ne sera admise sur le choix des gagnants. Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement

Article 8 - Droits d'accès aux données

En application de la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978, article L.27, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification, et de suppression des données les concernant. Les candidats étant mineurs, leurs tuteurs légaux peuvent exercer ce droit, ou s'opposer au traitement informatique de ces informations.